



Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014 – 2020

OS 2. Integrazione / Migrazione legale – ON 3. Capacity building – lett. m) Scambio di buone pratiche – Inclusion sociale ed economica SM

Mini guide du décret sur la loi sur la liquidité n. 23 du 8 avril 2020

Mesures de soutien aux PME, aux indépendants et aux professionnels

Introduction

Le décret sur la liquidité no. 23 du 8 avril 2020 a augmenté les possibilités d'utilisation des garanties accordées par l'État et a introduit de nouvelles mesures pour soutenir la continuité des activités en facilitant l'accès au crédit pour les entreprises, les travailleurs indépendants et les professionnels.

Financement garantis par le Fonds de garantie

Il existe trois options de financement avec un horizon temporel maximum de 72 mois, disponibles en fonction des caractéristiques et de la taille de l'entreprise:

- 1. Financement jusqu'à 25 000 euros pour les PME** (petites et moyennes entreprises) et les particuliers qui exercent des activités commerciales, artistiques ou professionnelles avec une garantie à 100% du Fonds central pour les PME;
- 2. Financement jusqu'à 800 000 euros** pour les PME avec une garantie de 90% du Fonds central pour les PME et toute garantie supplémentaire de 10% d'un Confidi afin d'obtenir une couverture totale de 100% du prêt;
- 3. Financement jusqu'à 5 millions d'euros** pour les PME avec une garantie de 90% du Fonds central pour les PME.

Ce mini-guide traite des financements jusqu'à 25 000 €.

Les prêts d'un montant maximal de 25 000 € sont destinés aux PME et aux particuliers exerçant des activités commerciales, artistiques et professionnelles dont l'activité a été endommagée par l'urgence sanitaire.

- Durée maximale 72 mois, dont 24 mois pré-amortissement
- Le montant financé ne peut en aucun cas excéder 25.000 euros et doit être égal au maximum à 25% des revenus issus du dernier décompte déposé ou de la dernière déclaration fiscale à la date de dépôt de la demande auprès du Fonds de garantie, ou, pour les sujets établis à partir du 01/01/2019 par une autre documentation appropriée, également par auto-certification conformément au décret présidentiel 445/2000.
- Taux fixe proposé à ce jour: 1,20% (Taeg 1,27)

Contactez votre banque pour obtenir le formulaire de demande de prêt, qui peut également se faire en ligne et préparez toute la documentation à signer et à envoyer par courrier électronique certifié (Pec) à l'adresse indiquée par votre banque.

Les documents à fournir sont:

1. Copie de carte d'identité / code fiscal du représentant légal;
2. états financiers 2018 déposés (pour les sociétés par actions);





Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



MINISTERO
DELL'INTERNO

FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014 – 2020

OS 2. Integrazione / Migrazione legale – ON 3. Capacity building – lett. m) Scambio di buone pratiche – Inclusion sociale ed economica SM

3. Déclaration fiscale de la société 2019 (revenus 2018) (pour les sociétés de personnes et les entreprises individuelles);
4. Copie de l'attribution du numéro de TVA (IVA) (pour les professionnels uniquement).

Seulement si votre entreprise a été créée en 2019:

1. Déclaration substitutive de l'acte de notoriété;
2. Copie de la Carte d'identité / code fiscal du représentant légal;
3. États financiers 2019 signés par le représentant légal (Les états financiers peuvent également être provisoires si l'état officiel n'est pas disponible).
4. Copie de l'attribution du numéro de TVA (IVA) (pour les professionnels uniquement).

Avertissement!

Vérifiez toujours auprès de votre banque quels documents vous devez produire, ce guide est pour vous faire une idée.

Les médiateurs sont à votre disposition pour les services d'accompagnement de la Banque, si vous avez besoin d'un soutien linguistique. Le service est convenu des jours et heures de disponibilité des médiateurs jusqu'au

Contactez-nous à: Stracomunitari e-mail stracomunitari@gmail.com cell. 3405756983

En précisant:

1. Prenom
2. Nom
3. Nationalité,
4. Ville
5. Langue requise pour la médiation.
6. Numéro de téléphone

